



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE TINCHEBRAY

 MAIRIE 5 Bd du Midi 61800 TINCHEBRAY

 02.33.66.60.13

 02.33.66.75.54

<http://www.membres.lycos.fr/tinchebrayonline>

 bulletinmunicipal.tinchebray@orange.fr

N° 33/2 - JUILLET 2008

“ LE MOT DU MAIRE ”

Tinchebrayennes, tinchebrayens,



L'été et les vacances approchent. Votre municipalité prévoit plusieurs temps forts en juillet afin de détendre petits et grands : les estivales les 5 et 6 juillet prochains. En plus des structures gonflables, le parc comptera cette année une nouveauté : Tinchebray-plage autour d'un petit bassin où les enfants pourront faire du pédalo. Des tours de quad gratuits seront distribués par les commerçants du centre ville à leurs clients.

N'oublions pas non plus le traditionnel feu d'artifice et le bal qui auront lieu le 13 juillet à partir de 22h00 (retraite aux flambeaux). Venez nombreux profiter de ces deux animations de l'été entièrement gratuites. Pour les familles, rappelons également que le centre de loisirs de la CDC du Pays de Tinchebray (rue des Plantes) peut accueillir les enfants de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi, avec des semaines à thèmes et des activités ludiques et pédagogiques.

S'agissant des différents chantiers en cours, chacun aura constaté que les travaux d'entrée de ville avancent grandement. Pour le moment le planning est respecté et la voie de contournement des travaux à hauteur de l'entreprise Dubois est fort utile. La boucle du rond-point devrait pouvoir être ouverte lors du comice des 6 et 7 septembre et terminée par la suite. Enfin, après de vives discussions avec les experts, l'architecte et l'entreprise Appia, la reprise des travaux de la grande rue a commencé à partir du carrefour du Lion d'Or.

Je mesure la lassitude des commerçants et des clients avec ces nouveaux dérangements qui interviennent seulement quelques mois après les travaux initiaux. L'état du caniveau central qui ne cessait de se dégrader au risque de poser de gros problèmes de sécurité, tant aux piétons qu'aux automobilistes ou aux cyclistes, nous a poussés à faire effectuer ces travaux.

Il était de notre responsabilité d'exiger rapidement une réfection de cet aménagement entièrement à la charge des entreprises et des assurances. Comme nous l'avions indiqué lors de la réunion publique en mai, le passage réalisé entre le Lion d'Or et la rue du Docteur Coulombe est le plus délicat, car il nécessite une fermeture totale de la rue pour que le séchage se fasse dans de bonnes conditions et que l'aménagement soit pérenne. D'avance, je vous remercie pour votre patience et vous encourage chaleureusement à soutenir notre commerce local dans ces moments difficiles.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bon été 2008.

Avec mon fidèle souvenir.

Jérôme NURY

Conseiller général-Maire de Tinchebray

MÉMO-PRATIQUE

NUMÉROS D'URGENCE :



SAMU
15



GENDARMERIE
17



POMPIERS
18



MOBILE
112

21 membres du Conseil Municipal étaient présents, les 2 absents -Yves BRARD et Yvette GAUQUELIN- avaient respectivement donné leur pouvoir à Daniel DECOSSE et Jérôme NURY.



ASSAINISSEMENT :

→ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter en exploitation en recettes au compte 002 le résultat de 2007 d'un montant de 54 786,25€.

→ Vote du budget primitif 2008 :

Madame Josette Porquet, adjointe chargée des finances, présente le budget primitif du service de l'assainissement. La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 138 469,25€, la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 158 810,73€ : le budget est de 297 279,98€.

Les investissements portent sur l'achat d'un débitmètre, l'installation d'une clôture et l'extension du réseau à " La Harie " et " La Breloque " pour desservir une trentaine de foyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget tel que présenté en section d'exploitation et en section d'investissement pour l'exercice 2008.

FINANCES :

→ Compte rendu de la commission :

Monsieur le Maire notifie que les bases d'imposition ont considérablement augmenté, surtout la taxe professionnelle. Le produit attendu est augmenté de 39 798€. Les entreprises se portent bien mais il faut relativiser car la conjoncture n'est plus aussi favorable depuis 2007. Il précise qu'il faut surveiller le fonctionnement en modérant les dépenses. Les dotations de l'Etat attendues sont en diminution d'environ 12 000€ par rapport à 2007.

Les investissements majeurs sont :

- L'entrée de ville pour près d'1 million d'euros TTC (dépenses étalées sur 2008 et 2009).

Cette opération bénéfique d'un cofinancement important avec la réserve parlementaire, le contrat de pôle de la région, l'effacement des lignes par le syndicat départemental d'électrification et une dotation d'Etat. S'agissant de l'entrée principale de la ville, il y a lieu de porter une attention toute particulière à ce dossier, il reste quelques détails à régler avant de lancer la phase de travaux. Une réunion publique est prévue.

➤ Une enveloppe voirie permettra de réaliser les travaux de grosses réparations à l'intérieur de l'agglomération et l'aménagement du chemin des " Châtaigniers ". Ce dernier dessert de plus en plus d'habitations, le chemin est étroit, il doit être sécurisé. Le coût est estimé à 30 000€.

- L'acquisition d'un projecteur pour la salle Augustin Garnier.
- L'acquisition de mobilier pour la bibliothèque.
- La réfection des fresques de la Chapelle Saint Rémi.
- La pose de bornes de stationnement 15 minutes (design original et innovant)
- L'installation d'un transformateur et la pose de candélabres.

→ Affectation du résultat :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2007 à la couverture du besoin de financement en section d'investissement du budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de 714 259,21€ au compte 1068.

→ Vote des 4 taxes :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2008. le produit attendu est de 903 071€. La part de la taxe professionnelle est essentielle pour le budget, elle s'élève à 409 195€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux des 4 taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.50%
- Foncier bâti : 13.27%
- Foncier non bâti : 31.30 %
- Taxe professionnelle : 7.15 %

→ Vote du budget primitif 2008 :

Madame Josette Porquet, adjointe chargée des finances, présente le détail du budget primitif 2008. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 968 807€, La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 602 943.95€ : le total est de 4 571 750,95€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le détail du budget et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget de la section de fonctionnement puis le budget de la section d'investissement pour 2008.



ASSOCIATIONS :

→ convention de partenariat :

Monsieur Daniel Decosse, adjoint chargé des associations, présente le projet de convention de partenariat entre la ville et les associations. Ce projet définit les conditions, portant essentiellement sur la communication du partenariat de la ville, à remplir pour bénéficier de la subvention communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à les signer.

→ Vote des subventions :

Monsieur Daniel Decosse, adjoint chargé des associations, présente le détail des subventions sollicitées par les associations au titre de l'année 2008. Il précise que les dossiers sont étudiés selon des critères basés sur l'effectif, le nombre d'adhérents par catégorie, la nature de l'activité, le niveau de pratique, l'encadrement, les déplacements, la participation à la vie locale, les activités générant des recettes, le respect de la convention de partenariat... La commission est autonome sur le montant attribué aux associations et peut allouer un " coup de cœur " pour les actions originales ou innovantes. Le montant proposé pour l'année 2008 s'élève à 38 093€.

Les élus impliqués dans les bureaux des associations : Patrick Hergault et Dominique Cailly (Association éducative école publique), Véronique Druart (Tinchebray musique) Isabelle Lorgeoux et Valérie Feillet (Apel école privée), Françoise Choubrac (Croix rouge) et Jean-Pierre Anger (Tinchebray cyclo) ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres actifs. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions accordées comme suit :

<u>Association</u>	<u>Montant</u>	<u>Association</u>	<u>Montant</u>
Action catholique	200	Génériques	400
Banque alimentaire Alençon	200	JST F	4 575
ADMR	460	JST F division supérieure	1 500
Amicale de la chasse	230	Judo club	1 220
Amicale des pompiers	535	La Chanterelle	385
Amicale des secouristes	305	Le Normandy	400
Amicale laïque « la petite A »	305	L'Espérance Team	200
Apel école privée	230	Mutilés de guerre	80
Ass. théâtrale Claude Garnier	230	Pétanque	305
Ass. culturelle de Tinchebray	765	PSJT Patro St Joseph	2 290
Classe de neige école publique	2 524	UCIA	1 500
Ass. éducative école publique	545	Secours catholique	230
Apel école publique	230	Tennis club	1 525
Ass. sportive Albert Camus	305	Tinchebray cyclo	460
Ass. Rhodos St Rémy	305	UNC AFN	305
Comice cantonal de Tinchebray	1 100	Union des vieux de France	305
La Croix rouge	500	Grand comice 2008	10 184
Ensemble et en forme	305	Tinchebray musique	150
Les foulées de l'espoir - Téléthon	305	Comice d'Arrondissement	1 500
FSE Albert Camus	1 000		



TRAVAUX

→ Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) entrée de ville :

Monsieur le Maire rend compte de la consultation faite auprès de 2 entreprises pour assurer la mission de coordination SPS de l'opération d'aménagement de l'entrée de ville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient le cabinet Vaillant pour assurer la mission SPS des travaux de l'entrée de ville pour un montant de 2122.90 €.

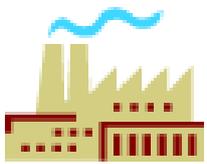
→ Compte rendu de la commission :

Monsieur Christophe Lecordier, adjoint chargé des travaux, fait part de la négociation intervenue auprès de l'entreprise APPIA suite aux malfaçons dans l'aménagement des trottoirs du centre ville.

Il a été convenu, d'un commun accord, de ne pas avoir recours à la procédure décennale.

L'entreprise APPIA accepte de refaire les caniveaux et de reprendre les parties dallées (face à la boulangerie Leconte et face au bar St Rémy côté chapelle). Une solution est préconisée pour remplacer certaines dalles par des pavés.

Techniquement, les pavés ne tiennent pas : les conditions météo n'ont pas été favorables lors de la pose et la circulation a repris trop rapidement (temps de séchage non respecté). La responsabilité n'est pas imputée à la seule entreprise mais est partagée entre les acteurs concernés.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

→ zone d'activité " La Plurière " :

Monsieur Pierre Leteinturier, adjoint chargé de l'industrie, fait part de l'avancement du projet de transfert de l'entreprise ACG vers la zone de " La Plurière ". La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Bellanger.

La première phase de travaux est terminée, dans les délais fixés, avec l'installation de nouveaux réseaux communs (gaz de ville, électricité basse et haute tension, eau, poteau incendie, téléphone, assainissement et pluvial). Il reste à réaliser la 2^{ème} phase dans le courant de l'été : voirie et prolongement de l'éclairage public dans cette zone d'activité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (NDLR)

Les travaux d'extension et de viabilisation de la zone artisanale de la Plurière ont débuté le 18 février. Cette extension fait suite à la demande de l'entreprise ACG de construire un nouveau bâtiment de 2500m².

L'entreprise ACG, créée en 1987, est spécialisée dans l'étude et la fabrication de machines de conditionnement automatisées dans les secteurs de l'automobile, de l'agroalimentaire ... Elle emploie une quarantaine de personnes dont une quinzaine d'ingénieurs dans ses locaux du Boulevard Robinson. Au terme de trois extensions successives, ses dirigeants ont décidé de construire un nouveau bâtiment adapté aux besoins de l'Entreprise. A cette fin, la municipalité a acquis une parcelle dans la ZA de la Plurière et se charge de la viabiliser. Une fois installée dans ses nouveaux locaux, l'entreprise pourrait voir son effectif s'accroître d'une dizaine de personnes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2008

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.



→ Point sur l'aménagement du centre ville :

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique a été organisée le 6 mai dernier pour faire le point sur les travaux de remise en état de la Grande Rue. Le maître d'œuvre Touchard, le cabinet Soderef et l'entreprise Appia étaient présents. Les travaux pourront commencer, après expertise, au plus tôt le 2 juin.

Le planning prévisionnel se déroulera sur 2 mois. L'expert de l'entreprise Appia est nommé, le cabinet Touchard est en attente d'une nomination d'expert.

Monsieur Christophe Lecordier, adjoint chargé des travaux, précise que les travaux se feront en plusieurs étapes. La rue sera fermée à la circulation du Lion d'or jusqu'à la boulangerie Leconte pendant 15 jours pour remettre des pavés à la place des dalles et renforcer les joints. Puis les caniveaux seront restaurés depuis la boulangerie jusqu'au cabinet dentaire et l'ancienne mairie. Des segments de bandes de roulement seront remplacés. La circulation sera rendue chaque soir.

→ Point sur l'aménagement de l'entrée de ville :



Monsieur le Maire rend compte de la première réunion, avec le maître d'œuvre et les entreprises, dont l'objet est de faire le point sur le dossier de l'entrée de ville. Il était nécessaire d'obtenir toutes les autorisations avant de commencer le chantier. C'est chose faite depuis peu ! Le planning est arrêté. Les travaux lourds doivent tenir compte du rendez-vous du comice des 6 et 7 septembre.

Il a donc été décidé de commencer dès maintenant pour bénéficier de conditions météo favorables.

- ✓ La phase d'enfouissement des réseaux a débuté le 19 mai et se déroulera sur 3 semaines.
- ✓ Une voie latérale va être aménagée pour permettre la création du rond point en une seule fois.
- ✓ Des feux alternés seront mis en place tant que la voie de desserte n'est pas terminée.
- ✓ Le terrassement général s'étalera sur 3 semaines, puis le pluvial une semaine.
- ✓ Le terrassement du giratoire commencera avant les vacances d'été puis reprendra fin août.
- ✓ Les travaux seront sécurisés et stoppés pour le Comice.
- ✓ La finition du rond point et la mise en service de l'axe principal seront terminées en octobre.
- ✓ Les travaux de voirie lourde de la Rue Robinson pour faciliter la circulation des poids lourds, le nouvel accès chez Champion et la suppression de l'entrée actuelle du magasin porteront la fin des travaux en novembre.

Une réunion publique est programmée le 26 mai pour présenter à la population le planning et les phases de réalisation du projet d'aménagement de l'entrée de ville.



→ Ouverture d'une classe à l'école élémentaire :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une 10^{ème} classe ouvrira à la rentrée prochaine. Il est nécessaire de réaliser d'importantes réparations et d'équiper en mobilier cette nouvelle classe.

Madame Françoise Choubrac, adjointe à la solidarité-enfance-jeunesse, rend compte de l'étude menée par la Commission. Les travaux consistent à faire des travaux d'isolation thermique et phonique de la salle de classe en remplaçant les menuiseries extérieures (double vitrage) et en posant un faux plafond. Les peintures et l'éclairage seront refaits. L'équipement de la classe doit être terminé pour la prochaine rentrée scolaire. La Commune prend en charge le gros œuvre et la Communauté de Communes du Pays de Tinchebray équipe la nouvelle classe. Le montant total de l'opération est estimé à 15 648.77 € HT soit 18 715.93 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

➤ DGE 2 ^{ème} part 50 %	7 825 €
➤ Communauté de communes	2 860 €
➤ Fonds propres	4 965 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réaliser l'opération conformément au plan de financement.

Monsieur le Maire précise, d'autre part, que des travaux de cloisonnement des toilettes de l'école maternelle vont être réalisés pour procurer un minimum d'intimité à chaque enfant.



Par ailleurs, Madame Françoise Choubrac rend compte d'un dossier portant sur l'ouverture d'une micro-crèche. 3 assistantes maternelles ont le désir de créer une telle structure. Elles rencontrent des difficultés sur le plan du montage juridique du dossier. La Commune soutient cette création auprès des différents partenaires (CAF, PMI ...) et étudie la mise à disposition d'un local avec un loyer préférentiel. Le taux de remplissage est déterminant dans la participation de la CAF, il doit atteindre 70 % dans les 3 ans de la création.



→ Subvention exceptionnelle pour le chemin des Châtaigniers :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux d'élargissement et de dégagement de la visibilité dans la voie des Châtaigniers. Le montant des travaux est estimé par le cabinet Bellanger à 31 150€ HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

➤ Subvention exceptionnelle	15 575€
➤ Fonds propres	15 575€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réaliser l'opération d'aménagement de la voie des Châtaigniers conformément au plan de financement.



→ Acquisition d'un projecteur pour la Salle Augustin Garnier :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'équiper la salle de cinéma Augustin Garnier d'un projecteur. Le montant de l'équipement est de 15 050 € HT. Le plan de financement idéal est le suivant dans la mesure où les financeurs associés répondent favorablement :

- | | | |
|---------------------------------------|---------|--|
| ➤ Subvention du Conseil Régional 30 % | 4 515 € | |
| ➤ Subvention du Conseil Général 30 % | 4 515 € | |
| ➤ Subvention du *CNC 20 % | 3 010 € | (*CNC : Conseil National Cinématographique.) |
| ➤ Fonds propres | 3 010 € | |

Monsieur Daniel Decosse, adjoint chargé des associations et sports, met en valeur le travail de l'association. L'acquisition du matériel apportera son et image de qualité au spectateur et permettra à " Génériques " de former des projectionnistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'équiper la salle de cinéma Augustin Garnier d'un projecteur conformément au plan de financement.



→ Chapelle Saint Rémy :

Monsieur Jean-Pierre Anger, adjoint à la culture-urbanisme-communication, fait part du devis de restauration de trois fresques de la Chapelle Saint Rémy pour un montant estimé à 18 407€.

Des travaux de consolidation de l'enduit supportant les fresques doivent être réalisés rapidement. Il existe de sérieux problèmes d'humidité : la chapelle est ouverte et les variations de température et d'hygrométrie sont néfastes à la conservation des fresques. Il pourrait être réalisé une copie si la restauration n'était plus envisageable.

En 2007, la DRAC a accepté de cofinancer les travaux, la subvention est attachée à une restauration des fresques, pas à une copie. Le début des travaux doit intervenir avant le 31 décembre 2008 sous peine de perdre le bénéfice de cette subvention.



→ Prévention routière :

La Commune de Tinchebray est mise à l'honneur dans le bilan de la DDE 2007.

Monsieur Alain Chanut, conseiller délégué sécurité et à la prévention routière, sollicite des groupes de 10 personnes pour participer au test du code de la route 2008 le 22 mai à la salle Augustin Garnier. Cette année l'opération prévention routière évoquera 4 thèmes : procédure d'alerte à partir d'une simulation d'accident de la route, transport des enfants en voiture, alcoolémie, partage de la route.

PRÉVENTION ROUTIÈRE (NDLR)



A compter du 1er juillet 2008, chaque véhicule devra comporter un gilet rétro-réfléchissant de sécurité et un triangle de pré-signalisation afin de renforcer la sécurité des conducteurs en situation d'arrêt d'urgence.

Le gilet de sécurité rétro-réfléchissant sera porté par le conducteur avant de sortir de son véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence. Dès qu'il sortira du véhicule, le conducteur placera sur la chaussée, à une distance de 30 mètres au moins de l'obstacle à signaler, le triangle de pré-signalisation. Ce gilet et ce triangle sont disponibles dans les rayons accessoires automobiles des supermarchés, chez les équipementiers automobiles, dans les stations-service...

BORNES D'ARRÊT " MINUTE " (NDLR)



Elles arrivent enfin et seront prochainement installées. Elles permettront de réguler plus efficacement le stationnement. Ainsi une meilleure rotation de l'usage des places mises à disposition des usagers permettra à un plus grand nombre d'en profiter et favorisera l'activité commerciale en centre ville.

Une fois votre véhicule garé devant la borne, il suffira d'en descendre puis d'appuyer sur un bouton pour initialiser une durée de stationnement autorisée de 15 minutes. Lorsque le temps imparti est dépassé, il est temps de quitter l'emplacement, sauf à prendre le risque de se faire verbaliser ! La mise en œuvre en est tellement simple et intuitive qu'elle ne nécessite pas davantage de commentaire.

Le produit réalisé apparaît comme une parfaite réponse à un cahier des charges tant d'un point de vue esthétique que technologique. Il reste à en valider le fonctionnement sur une longue période d'utilisation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2008

21 membres du Conseil Municipal étaient présents, les 2 absents -Yves BRARD et Claudine HUET- avaient respectivement donné leur pouvoir à Josette PORQUET et Jérôme NURY.



Assainissement → forfait puits et forage :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Tinchebray a confié l'exploitation de son service public d'assainissement à Veolia eau - Compagnie générale des eaux. L'un des avenants à ce contrat stipule que la redevance d'assainissement est assise sur les volumes d'eau vendus aux usagers ou prélevés par eux sur toute autre source, dans le cas où l'usager serait desservi en eau par une alimentation distincte du service public de l'eau.

Le décret d'application 2007-1339 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 11 septembre 2007 rappelle l'obligation qui est faite à chaque usager de procéder à la déclaration de tels puits auprès de leur commune de résidence et autorise la facturation au forfait de la redevance d'assainissement en cas d'existence de sources d'alimentation distincte du service public, si aucun dispositif de comptage n'est mis en place.

Il est constaté que ces situations d'alimentation distincte du service public de l'eau se développent, en particulier avec l'exploitation de puits en domaine privé, ce qui fragilise l'équilibre économique de ce service. Pour éviter le traitement gratuit des eaux usées déversées dans le réseau public d'assainissement collectif par les abonnés du service, propriétaires d'un puits ou d'un forage, comme suite de l'usage de cet équipement hors usages d'irrigation et d'arrosage de jardin, il est proposé d'établir la facturation de ce traitement sur la base d'un volume forfaitaire de 30 m³ par habitation concernée ou sur le volume réel d'eau potable relevé au compteur du puits ou forage le cas échéant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'établir la facturation du traitement des eaux usées déversées dans le réseau public d'assainissement par les abonnés reliés exclusivement à un puits, sur la base d'un forfait de 30 m³ ou sur le volume réel relevé au compteur.

Enfance jeunesse → ouverture d'une micro crèche :



Le projet de création d'une micro crèche par 3 assistantes maternelles prend forme. Après plusieurs mois de discussions et de réunions avec Monsieur le Maire et Isabelle Lorgeoux depuis mars 2008, celles-ci ont décidé de regrouper leurs agréments. La structure pourra accueillir au maximum 9 enfants en même temps. Elles sont motivées et souhaitent que la commune apporte son soutien en mettant à disposition un local aménagé.

Le projet est en phase de finalisation, la structure (association loi 1901) pourra accueillir des enfants de 0 à 10 ans dès septembre 2008 sous réserve des accords de la CAF, de la PMI, et du Conseil général. L'amplitude horaire d'ouverture prévue est de 15 heures (de 6h00 à 21h00).

La résidence des pommiers dispose d'une salle de 110 m² permettant de recevoir la structure sous réserve de quelques aménagements. Cette proposition convient aux assistantes maternelles du fait de la proximité du centre ville. Les travaux nécessaires seront réalisés par les assistantes maternelles avec l'appui du service technique. L'immeuble appartient à Orne Habitat qui a donné son accord pour réaliser les travaux.

La commune, par l'intermédiaire du C.C.A.S., apportera également son concours en fournissant les matériaux et en accordant un dégrèvement sur le loyer pendant 3 ans. La structure n'aura que les charges locatives à régler les deux premières années de son activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre à disposition un membre du personnel technique pour permettre l'ouverture de la structure dès septembre prochain.



Animations → Estivales :

Pour ce qui concerne les "Estivales", l'aide Leader+ avait permis en 2006 et 2007 d'accueillir les structures gonflables pendant 5 et 3 jours. Cette année, la commune reconduit l'opération les 5 et 6 juillet avec l'installation de 10 jeux. Une nouveauté viendra étoffer l'offre avec la mise en place d'une piscine où évolueront des bateaux à roue à aube et la pose de sable pour créer le temps d'un week-end "Tinchebray plage".

Des tickets gratuits disponibles dans les commerces du centre ville donneront accès aux quads électriques. 4 personnes seront en permanence sur le parc pour assurer la sécurité. Le coût de l'opération est de 4 000 € pour le week-end. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'installation du parc de jeux pour le week-end des 5 et 6 juillet.



Questions diverses :

* Réfection centre ville

La reprise des travaux a été reportée du 2 juin au 18 juin à cause de problèmes rencontrés au cours des expertises. Le segment entre le Lion d'Or et le parvis de la chapelle St Rémy est fermé à la circulation pendant 15 jours, il est seulement autorisé aux piétons.

* Entrée de ville

Les travaux respectent, pour le moment, le planning prévisionnel. L'entreprise Appia a créé une déviation vers la zone industrielle pour permettre l'aménagement du rond point. En ce qui concerne les enfouissements de réseaux, un contre temps pour la haute tension oblige à réaliser un talutage sur le terrain de l'entreprise Duchesnay. Les délais pour faire intervenir EDF sont de 15 jours non compressibles. Le pluvial est commencé. Un arrêté a été pris pour imposer la circulation en sens unique, pour les véhicules de moins de 3,5 t seulement, dans la rue du Clos Coury (de la rue Robinson vers la rue de Paris).

Monsieur le Maire invite la commission communication à travailler sur l'esthétique du rond point. Ce passage obligé doit véhiculer au mieux l'identité de la commune (patrimoine industriel, histoire, etc.). Toutes les bonnes idées sont les bienvenues. Il pourrait être fait appel à un conseil en communication.

* Entretien de la ville

Monsieur le Maire rend compte et explique les retards constatés dans l'entretien de la voirie et des espaces verts. La tondeuse Iseki en panne a été immobilisée pendant plusieurs semaines pour sa réparation. La convention pour le renouvellement de l'entretien du plan d'eau a été signée seulement courant mai. L'AIFR a déjà effectué 5 jours sur les 24 jours prévus au contrat. En ce qui concerne le désherbage, le premier passage début mai n'a pas donné satisfaction en raison de mauvaises conditions climatiques, les services techniques réitérent l'opération en ce moment. Le faucardement à l'intérieur de l'agglomération a été réalisé après consultation de 3 entreprises. Le faucardement de la voirie est en cours sur le territoire de la Communauté de communes. Le balayage de la grande rue est réalisé tous les 15 jours.

PLAN CANICULE



Dispositif national destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule :

Comme les années précédentes, la mairie a ouvert un registre où les personnes isolées de plus de 65 ans et les personnes handicapées sont invitées à se faire inscrire. Un signalement peut se faire par la personne elle-même, un membre de sa famille ou un voisin.

Les renseignements contenus dans ce recueil (Etat Civil complet, adresse, n° de téléphone, coordonnées du service intervenant à domicile, personne à prévenir en cas d'urgence ...) seront exclusivement limités à la mise en œuvre d'un plan d'alerte départemental en cas de risques exceptionnels. La mise en œuvre de ce plan d'alerte et d'urgence ne relève pas de la responsabilité du Maire mais de celle du Préfet.

Les services de la mairie se tiennent à votre disposition (tél : 02.33.66.60.13) si vous souhaitez votre inscription sur ce registre.

Point important : ne laissez pas vos clés dans les serrures et confiez un double de vos clés à vos voisins, il est plus judicieux d'utiliser la serrure que de casser un carreau !

TINCHEBRAY VILLE PROPRE



Nous sommes tous concernés ! Nous avons tous à cœur de rendre notre ville agréable à vivre, et également accueillante pour les gens de passage. Cependant des sacs poubelles restent, après avoir été déposés, de plus en plus fréquemment à traîner -avec le risque d'être éventrés- pendant plusieurs jours.

En effet, de nombreux sacs sont déposés lorsque leur contenu ne correspond pas au jour de collecte prévu et/ou à la codification établie dans le cadre du tri sélectif.

Vous trouverez dans ce qui suit un bref rappel des règles à observer :

Types de déchets	Ville	Campagne	Collecte des sacs
Bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques et briques alimentaires	Sac gris	Conteneur à bande grise	Le jeudi soir
Papier, carton, journaux, magazines	Sac jaune	Conteneur à bande jaune	
Bouteilles, pots, bocaux en verre	Conteneur à bande verte		
Autres déchets : restes de repas, barquettes sales ou contenant des restes, films et sacs en plastique, pots en plastique, couches-culottes, papiers absorbants, papiers salis ou gras, vaisselle, etc.	Sacs pour ordures ménagères		Ville : le mardi et le vendredi soir Campagne : le mardi soir
Déchets végétaux (tontes, tailles de haies, feuillages...) et autres déchets ne pouvant être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères	Déchetterie (voir horaires d'ouverture sous la rubrique MÉMO-PRATIQUE)		

Présentation des sacs : les sacs d'ordures ménagères et les sacs de collecte sélective doivent être présentés le jour de la collecte, à partir de 18h00.

Rappel : les sacs jaunes et gris distribués gratuitement par le SIRTOM et mis à votre disposition en Mairie sont uniquement destinés à recevoir des déchets recyclables.

Pour tout renseignement complémentaire, appelez le SIRTOM au numéro vert (gratuit) : 0 800 00 49 34.

MUSÉE " PRISON ROYALE "



Le Musée est heureux de vous accueillir pendant les mois de juillet et août du mercredi au dimanche de 14H à 17H30 et sur rendez-vous en dehors de ces tranches horaires (Tarifs : 4 € en individuel, 3 € en groupe).

Ce musée, dont une bonne partie relate les événements locaux de la fin du XVIII^{ème} S, est le lieu d'une exposition temporaire de bustes de personnages significatifs de cette époque et mérite bien -rien qu'à ce titre- un petit détour.

NOUVEAU SERVICE À TINCHEBRAY



Pizzas à emporter



Sandwicherie

Ouvert → tous les jours sauf le mercredi et le dimanche midi
→ de 11H à 14H et de 18H à 21H (22H le samedi soir)

VISITES À TINCHEBRAY



珥のみ字さんありかとう: "Merci à la Municipalité "

Vous avez déjà vu " Un Américain à Paris ", nous allons vous faire découvrir " Des Japonais à Tinchebray " : un groupe de 7 japonais passionnés d'histoire féodale a en effet été accueilli en Mairie au début du mois d'avril.

C'est à la suite de contacts établis par M. Jean-Pierre Briard, animateur à l'Espérance, qu'un groupe de japonais inspirés par la lecture du roman de Rosemary Sutcliff " Knight's Fee " (faisant état des anciens champs de bataille de Tinchebray et de Domfront) est venu pour quelques jours en Europe.

Ce groupe, guidé par Jean Quillard, a visité -sous l'angle de l'histoire- Tinchebray et ses environs avant de poursuivre son voyage en Angleterre.

Le roman " Knight's Fee " sera prochainement disponible à la Médiathèque.



Visite des Québécois : Dans le cadre des relations établies par le Collège Saint Rémi avec une école du Québec, une quarantaine de québécois ont été reçus en Mairie au début des vacances de printemps. Ces québécois, accueillis dans des familles de Tinchebray et des environs, ont visité notre région pendant près de deux semaines.

A noter que la ville de Québec fête cette année le 400^{ème} anniversaire de sa fondation par Samuel de Champlain. La ville de Honfleur commémore cet événement puisque c'est de là qu'a le plus souvent embarqué Samuel de Champlain à destination de la " Nouvelle France ".

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Exposition à la Bibliothèque du 7 juin au 26 juillet intitulée " Le recyclage en Afrique " : Composée de tableaux et d'objets, cette exposition veut bien sûr sensibiliser le public au recyclage, mais elle est aussi l'occasion de découvrir les sociétés et les arts africains.

GÉNÉALOGIE



Si la généalogie est l'un de vos passe-temps favoris, sachez que le Conseil Général de l'Orne a numérisé un certain nombre d'archives pour les mettre en ligne à la disposition du public.

Pour y accéder, aller sur le site <http://www.cg61.fr/>

*Cliquer **Archives en ligne***

*Cliquer **Archives en ligne** une deuxième fois*

*Cliquer **Accéder aux fonds numérisés***

*Cliquer **État civil (1552 - 1902)**, c'est le seul choix de requête possible à ce jour*

NB : Cela s'arrête en 1902 (Les quelques 100 dernières années ne sont pas numérisées)

Cliquer l'initiale de la Commune choisie (T par exemple).

*Cliquer sur **Tinchebray**, mais lequel ? Vous notez que Tinchebray était divisé en deux paroisses avant 1793.*

Faire quelques essais : on constate que seuls les registres paroissiaux sont disponibles pour les années antérieures à 1793 et qu'après sont seuls mis à disposition les registres d'état civil.

Il est possible d'affiner la recherche en définissant un intervalle ou une année particulière.

Explorer le registre choisi ... (seuls ceux repérés par un appareil photo encadré sont disponibles)

*Pour imprimer le document qui a retenu votre attention : Cliquer **Mettre l'image dans le panier**, un message informe alors du bon déroulement de l'opération, fermer la fenêtre.*

Consulter le panier d'impression, définir les modalités d'impression et lancer cette dernière.

Les animateurs de la Cyberbase pourront vous aider si vous rencontrez des difficultés dans la mise en œuvre de cet outil. Nous vous souhaitons de fructueuses recherches.

PRÉMIÈRES DU COMICE AVEC LES MISS

Après la nomination d'une " Demoiselle " pour chaque Commune du canton, a eu lieu le samedi 14 juin l'élection de la reine du Comice 2008 et de ses dauphines. Nous vous les présentons avant le rendez-vous du 7 septembre.



1^{ère} Dauphine
Anaïs DUMAINE
Tinchebray



Reine
Hélène RENAULT
St Jean des Bois



2^{ème} Dauphine
Marine CAUCHON
St Cornier des Landes

WEBRADIO LIBRE



Nous connaissons tous le concept de radio : il s'agit de la diffusion par voie hertzienne de programmes audio. Nous savons ce que le web permet pour ce qui est de la diffusion d'informations par le biais d'un réseau. On peut constituer, à partir de ces deux technologies, une webradio qui permet de recevoir un programme audio via internet.

Mais en quoi consiste une webradio libre ? Elle a pour objet de diffuser et de promouvoir de la musique libre de droit, de montrer qu'une alternative à la SACEM est possible et qu'une autre culture que celle des médias traditionnels peut exister... Des technologies libres sont également mise en oeuvre pour l'aspect logiciel (GNU/Linux, Icecast, Ogg Vorbis...).

Si une telle démarche vous intéresse, allez sur le site <http://focniouzes.zaup.org> animé par un groupe de jeunes de Tinchebray et des environs. Vous aurez davantage d'informations sur la musique libre, vous pourrez en écouter et éventuellement en télécharger légalement.

VIE ASSOCIATIVE

→ Pétanque (section vétérans) :



Prologue : le 21 août
Concours d'automne : le 28 août,
les 04, 11, 18 et 25 septembre,
les 02, 09 et 23 octobre.
Récompenses : le 30 octobre.

AGENDA

→ Concert de l'Orchestre de Chambre de Brastilava :



- ✓ Le vendredi 11 juillet à 21H
- ✓ A la Chapelle Sainte Marie
- ✓ Entrée : 19€ (plein tarif), 11€ (tarif réduit) à partir de 20H
- ✓ Au programme : Monti, Mozart, Strauss, Saint-Saëns, Vivaldi, Rossini, ...

→ Les Mardis Rando : (Départs à 20H)



- ✓ 1^{er} juillet : Tinchebray
- ✓ 8 juillet : Clairefougères
- ✓ 15 juillet : Saint Jean des Bois
- ✓ 22 juillet : Saint Quentin les Ch.
- ✓ 29 juillet : Le Menil Ciboult
- ✓ 05 août : Moncy
- ✓ 12 août : Yvrandes

Vous pouvez également participer le 31 août à la randonnée pédestre " La Voie des Diligences " organisée par la CDC du Pays de Tinchebray et l'OT de Sourdeval.

